

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

Région du NORD

EX. N. e/s 2

AVIS DE SERVICE

Série E -

Signalisation N° 12

Paris, le 19 Avril 1940.

Avant-Gare de PARIS.

Prolongement de la voie de « Retour-Montsoult ».

A partir du 29 AVRIL 1940

Les travaux entrepris dans l'avant-gare de PARIS pour permettre la circulation simultanée jusqu'à PARIS-NORD des courants « Retour Pontoise » et Retour Montsoult » étant sur le point d'être achevés les installations comprises entre la Cabine 1 de St-DENIS et la Cabine 12 de PARIS se trouveront prochainement remaniées comme suit :

I — Voies

a) **Retour Montsoult.** — La voie de « Retour Montsoult » qui se soude actuellement sur la voie de « Retour Pontoise », à la Cabine 1 de St-DENIS, sera prolongée jusqu'à la Cabine 12 de PARIS où elle sera reliée directement à la voie de « Retour Chantilly ».

L'acheminement des trains du courant « Retour Montsoult » pourra alors être fait par 2 itinéraires différents :

— soit par la voie de « Retour Pontoise », à laquelle la voie de « Retour Montsoult » se trouvera reliée par deux jonctions, l'une située à la Cabine 1 de St-DENIS et parcourable à 80 Km/h, l'autre à la Cabine 12 et parcourable à 30 Km/h ;

— soit par la voie de « Retour Chantilly » à la cabine 12 (sans limitation de vitesse) ;

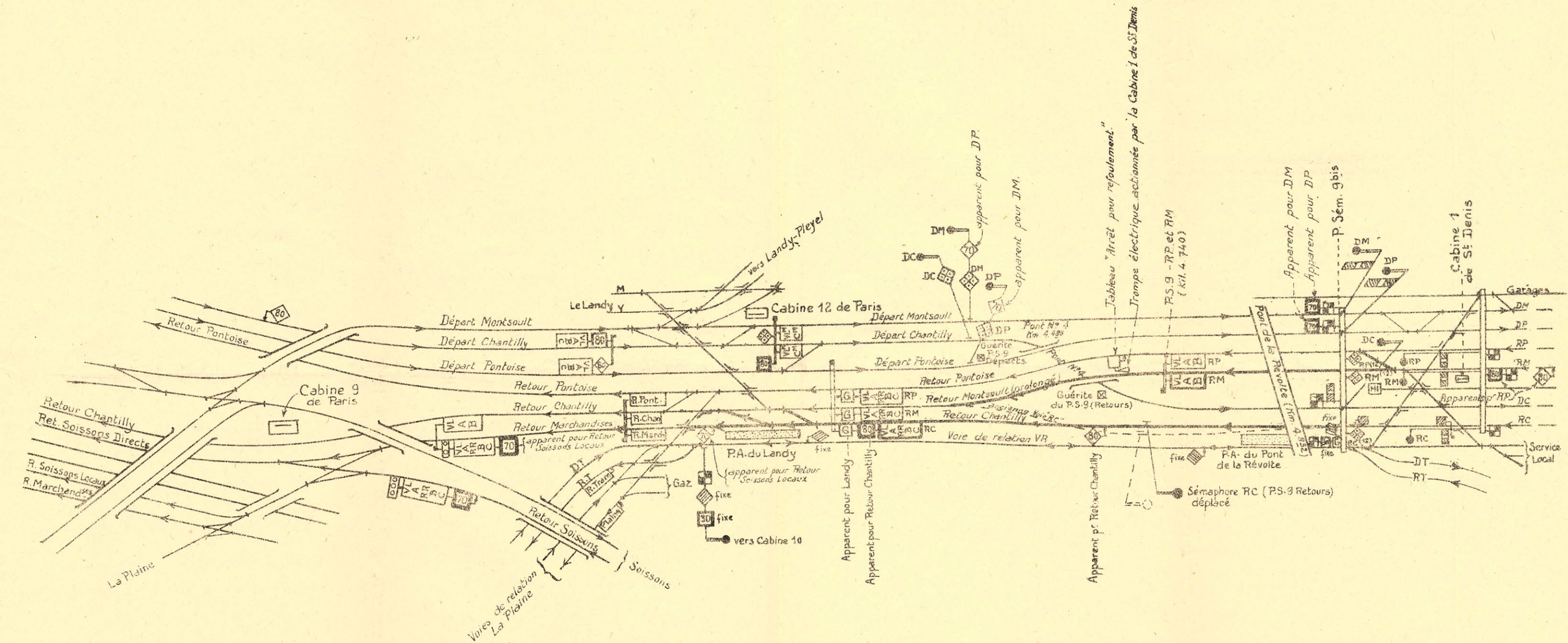
b) **Retour Chantilly.** — La voie de « Retour Chantilly » sera déviée aux abords du Pont de la Révolte et rejoindra directement la voie de « Retour Marchandises » dans la zone de la Cabine 12.

A partir de cette cabine, les trains du courant « Retour Chantilly » pourront être acheminés, soit par la voie de « Retour Marchandises » (sans limitation de vitesse) et ensuite à la cabine 9 par la voie de « Retour Soissons directs », soit par la voie de « Retour Chantilly » (limitation à 80 Km/h).

II. — Signalisation.

Cabine I de St-DENIS. — Des T.I.V. à distance et de rappel « 80 » seront installés sur la voie de « Retour-Montsoult » afin de limiter la vitesse des trains éventuellement reportés du « Retour-Montsoult » sur le « Retour-Pontoise »

Poste Sem n° 9 « Retours ». — Un nouveau panneau lumineux de **block manuel** s'adressant aux trains circulant sur le « Retour-Montsoult » sera installé sur la potence implantée au Kil. 4⁷⁴⁰ et à gauche du panneau lumineux s'adressant à la voie « Retour-Pontoise ».



Ce panneau lumineux qui pourra donner l'une des indications : B (Arrêt sémaphorique), A (Avertissement, V.L. (Voie libre) sera commandé du Poste Sem 9 (Retours) (1).

Le sémaphore « Retour-Chantilly » sera ripé latéralement ; il restera placé à droite de la voie correspondante.

Cabine. 12 — Le panneau lumineux monté sur la passerelle de Cabine 12 qui s'adressait aux trains circulant sur le « Retour-Chantilly » s'adressera dorénavant aux trains circulant sur le « Retour-Montsoult ». Ce panneau sera annoncé par un signal d'Avertissement situé sur la passerelle Sud de la Cabine 1 de St-Denis (1).

Un nouveau panneau, commandé de Cabine 12 et s'adressant aux trains circulant sur le « Retour-Chantilly », sera installé à gauche du panneau visé ci-dessus. Il pourra donner l'une des indications ci-après : C (Arrêt absolu), B (Arrêt sémaphorique), RR (Rappel de ralentissement), A (Avertissement), V.L. (Voie libre). En outre, ce panneau sera surmonté d'un voyant « G » (Garages) et d'un T.I.V. de rappel, précédé d'un T.I.V. à distance, dont l'indication « 80 » sera apparente pour les trains dirigés vers PARIS-NORD par la voie « Retour-Chantilly ».

A l'origine de la voie « Retour-Marchandises », un T.I.V. « 70 » annoncera aux mouvements à destination « Retour Soissons-Locaux », le T.I.V. de rappel « 70 » de la Cabine 9.

Indications de direction données à la Cabine 12 pour les voies de retours.

Provenance	Voies de Destination	Indications de direction
Ret. PONTOISE	Garages du Landy	RR apparent et tableau « G » apparent
	Ret. Pontoise	RR non apparent et tableau « G » effacé (+)
	Ret. Chantilly	
	Ret. Marchandises	RR apparent et tableau « G » effacé (+)
	Ret. Tramways	
	Voie de relation La Plaine	
Ret. MONTSOULT	Garages du Landy	RR apparent et tableau « G » apparent
	Ret. Pontoise	RR apparent et tableau « G » effacé (+)
	Ret. Chantilly	RR non apparent et tableau « G » effacé (+)
	Ret. Marchandises	
	Ret. Tramways	RR apparent et tableau « G » effacé (+)
	Voie de relation La Plaine	
Ret. CHANTILLY	Garages du Landy	RR apparent et tableau « G » apparent
	Ret. Pontoise	RR apparent et tableau « G » effacé (+)
	Ret. Chantilly	T.I.V. « 80 » apparent et tableau « G » effacé (+)
	Ret. Marchandises	RR non apparent, tableau « G » et T.I.V. « 80 » effacés (+)
	Ret. Tramways	
	Voie de relation La Plaine	RR apparent et tableau « G » effacé (+)
+ Une pancarte de destination est installée pour chacune des voies Ret. Pontoise, Ret. Chantilly, Ret. Marchandises, Ret. Tramways et Voie de relation La Plaine, au delà du dernier appareil de voie rencontré.		

Les nouvelles installations seront mises en service à partir du 29 Avril 1940 par phases successives qui seront portées à la connaissance du Personnel par Avis.

Le Chef de la Division
de l'Entretien.
DEMAUX

Le Chef de la Division
de la Traction.
SCHURR

Le Chef de la Division
des Études Ex.
PIERSON

(1) **Nota:** Au fur et à mesure de leur mise en service, ces nouveaux panneaux lumineux seront repérés par 3 pavés lumineux, dont les conditions d'implantation et d'utilisation sont définies à la Circulaire E (ST) n° 358 - M. et T. (Traction) n° 860 - T. et S. (Voie) n° 819 du 28 Septembre 1937.